

**Commission de Suivi de Site**  
**Société Terralia**

---

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**à Aire-sur-Adour (40)**  
**Mercredi 25 octobre 2017 – 14 heures 00**

---

## **Liste des participants**

---

### Collège Administration de l'État

<b>André PLANAS</b>	Préfecture des Landes – Chef de Bureau Actions de l'Etat
<b>Jean-Marc AVIGNON</b>	DREAL Nouvelle Aquitaine
<b>Claire CASTAGNEDE-IRAOLA</b>	DREAL Nouvelle Aquitaine

### Collège Elus

<b>Francis DESBLANCS</b>	Maire de Cazères-sur-l'Adour
<b>Patricia FEUILLET GALABERT</b>	Maire du Houga
<b>Jean-Yves HOUCHE</b>	Mairie de Vergoignan
<b>Claude POMIES</b>	Mairie d'Aire-sur-l'Adour

### Collège Exploitant

<b>Pascal METTEY</b>	Directeur installations de stockage, Terralia
<b>Candide GUYOT</b>	Responsable d'exploitation, Terralia

### Collège Riverains

<b>Georges CINGAL</b>	SEPANSO Landes
<b>Martine MARAILHAC</b>	Riveraine
<b>Francis SAUBOUAS</b>	Association Communale de Chasse

---

## **Ordre du jour**

---

- Approbation du compte rendu de la CSS du 9 juin 2016
- Bilan d'activité du site en 2016 et 2017
- Accidents et incidents survenus en 2016 et 2017
- Résultat de l'autosurveillance
- Evolutions éventuelles du site
- Questions diverses

---

## **Documents associés**

---

- Présentation Terralia
- Bilan DREAL

---

## **14 h 10 – Début de la réunion**

---

### **M. PLANAS, Préfecture des Landes**

Excuse le Secrétaire général de la Préfecture, ainsi que le Directeur des Actions de l'Etat et des collectivités Locales, qui n'ont pas pu se rendre disponibles.

---

## **Approbation du compte rendu de la CSS du 9 juin 2016**

---

*En l'absence d'observation, le procès-verbal est validé.*

### **M. POMIES, Mairie d'Aire-sur-l'Adour**

Signale que l'association les Arts Verts a disparu.

### **M. PLANAS, Préfecture des Landes**

Précise qu'elle fera partie de la CSS tant qu'elle n'aura pas été officiellement dissoute. La Préfecture relancera ses représentants.

### **M. POMIES, Mairie d'Aire-sur-l'Adour**

Explique qu'ils ont tous quitté l'association voici deux ans.

---

## **Bilan d'activité du site en 2016 et 2017**

---

### **Mme GUYOT, Terralia**

Revient en premier lieu sur l'historique du site et sur l'implantation des casiers. Un cinquième est en cours d'aménagement, et le troisième sera bientôt couvert. Le site fonctionne en mode bioréacteur, avec des casiers étanches et une récupération du biogaz. Il est certifié ISO 14001, et il travaille dans le respect de la biodiversité. S'agissant du traitement des terres polluées, des bactéries permettent la destruction des hydrocarbures.

### **M. METTEY, Terralia**

Précise que des analyses permettent d'évaluer la proportion d'hydrocarbures.

### **M. METTEY, Terralia**

Ajoute que la couverture posée sur le casier permet d'éviter que l'eau de pluie y pénètre et de récupérer l'air vicié par les hydrocarbures afin de l'épurer grâce à un filtre à crottin de cheval.

### **Mme GUYOT, Terralia**

Evoque le bilan des activités 2016, qui s'établit comme suit :

- déchetterie, 407,47 tonnes ;

- amiante liée, 516 tonnes ;
- inertes (ISDI), 493,7 tonnes ;
- déchets ultimes (ISDND), 51 665,42 tonnes ;
- terres polluées (PFTP), 416,54 tonnes ;
- matériaux de recouvrement, 7 500,43 tonnes.

Le total entrant a donc atteint 60 999,56 tonnes. La fraction sortante est liée à la déchetterie et aux éléments valorisables. Elle s'élève à 209,5 tonnes.

**Mme CASTAGNEDE-IRAOLA, DREAL**

Demande d'où proviennent les terres polluées.

**Mme GUYOT, Terralia**

Explique que les terrains sur lesquels des travaux sont engagés doivent faire l'objet d'analyses.

**M. METTEY, Terralia**

Précise que des terres ont récemment été transportées depuis le centre commercial BAB2, depuis la base aérienne et depuis Lacq. Ce marché est considérable, et il a vocation à se développer. En effet, les analyses n'étaient auparavant pas réalisées avant les travaux. Or, le sol des anciens parkings et des anciennes stations service est systématiquement pollué.

**Mme CASTAGNEDE-IRAOLA, DREAL**

S'inquiète de la teneur maximale en hydrocarbures des terres que traite Terralia.

**M. METTEY, Terralia**

Indique qu'elle s'établit à 50 000 mg/kg. Pour qu'elles redeviennent un déchet inerte recyclable, cette teneur doit être abaissée à 500 mg/kg, sachant que les terres polluées ne peuvent pas être conservées plus de douze mois sur site. Si cet objectif n'est pas atteint, les terres sont transférées en stockage.

**M. CINGAL, SEPANSO**

Considère que les terres dont la proportion d'hydrocarbures dépasse 50 000 mg/kg pourraient être traitées par un procédé thermique.

**M. METTEY, Terralia**

Explique que, pour l'heure, aucune installation ne permet de le faire dans la Région. Il est en effet très difficile de parvenir à atteindre les seuils fixés par la loi Royal. En outre, en termes de recyclage, le coût est également à prendre en compte. Un équilibre pourra être trouvé en 2018 grâce à un vote du Conseil régional.

**Mme GUYOT, Terralia**

Evoque le trafic routier. Les chauffeurs sont informés qu'aucun camion n'est censé passer par le Houga.

**Mme FEUILLET GALABERT, Maire du Houga**

En a vu récemment dans sa ville.

**M. METTEY, Terralia**

Signale que les contraintes de l'Entreprise sont d'ordre déclaratif. Depuis la mise en œuvre de l'obligation de passer par la A65, les circuits ont changé. Pour autant, il n'est pas possible de contraindre les chauffeurs à appliquer les nouvelles règles.

**Mme FEUILLET GALABERT, Maire du Houga**

Rappelle que la gendarmerie procède régulièrement à des contrôles.

**M. METTEY, Terralia**

Admet qu'il est possible que quatre ou cinq camions transitent par le Houga chaque mois. Dans

la mesure où ils sont tous géolocalisés par GPS, l'Entreprise pourra procéder à des rappels si la Mairie lui signale ces passages.

**Mme GUYOT, Terralia**

Indique que les travaux sur le casier 4 ont été réalisés en hiver-printemps 2016-2017.

**M. CINGAL, SEPANSO**

Demande si la technique appliquée pour le casier 4 est la même que pour les précédents.

**M. METTEY, Terralia**

Explique que l'arrêté ministériel de février 2016 édicte que la DREAL doit contrôler chaque casier lors de son ouverture.

**Mme GUYOT, Terralia**

Présente les travaux de couverture du casier 2.

**M. METTEY, Terralia**

Ajoute que le gaz et les jus sont récupérés une fois les casiers couverts.

**Mme GUYOT, Terralia**

Affirme que 4 683 apports de déchets ont été contrôlés en 2016. 15 d'entre eux étaient non conformes.

Les casiers terminés ont été végétalisés en talus pentés. Le casier 1 a été planté en jachère fleurie.

**M. CINGAL, SEPANSO**

S'enquiert de la liste des espèces utilisées. En effet, certains mélanges contiennent des fleurs exotiques qui n'ont pas lieu d'être plantés dans la région. A l'inverse, d'autres mélanges sont mellifères. Il serait également logique de planter de la bruyère, plante dont les racines restent peu profondes.

**Mme GUYOT, Terralia**

Prend note de ces arguments.

En termes de biodiversité, six poules pondeuses recyclent la nourriture des employés.

**M. CINGAL, SEPANSO**

Apprécie qu'elles soient de souches différentes.

**Mme GUYOT, Terralia**

Ajoute que des pottoks assurent l'entretien des espaces naturels du site.

**M. CINGAL, SEPANSO**

Demande si des espèces exotiques invasives ont été détectées sur le site.

**Mme GUYOT, Terralia**

A observé des plants de raisin d'Amérique sur une partie des parcelles appartenant à l'Entreprise. Une herbe de la pampa pousse également face au bureau, et elle est sous contrôle.

Par ailleurs, un riverain du Houga a installé deux ruches sur le site. La récolte de miel de 2017 s'élève à 11,5 kg.

**M. METTEY, Terralia**

Ajoute que des analyses seront réalisées avant distribution.

**Mme GUYOT, Terralia**

Evoque les effluents liquides émis par les installations. Les volumes s'établissent comme suit :

- lixiviats, 3 614 m<sup>3</sup> ;

- eaux de ruissellement, 8 528 m<sup>3</sup>.

Les eaux pluviales rejetées font l'objet d'un contrôle systématique. Les teneurs en MES dépassent légèrement les seuils dans le bassin 2, car la terre servant à ériger les digues émet des fines. Des filtres à paille et des grilles retenant la végétation du talus ont donc été installés.

Les contrôles de la qualité de l'eau du Buros n'ont pas montré de différence entre l'amont et l'aval.

**M. CINGAL, SEPANSO**

Signale que les niveaux de MES augmentent fortement suite aux orages les plus violents. D'autres exploitants installent des boudins en toile de jute le long des collecteurs, de manière à bloquer l'arrivée des fines.

**Mme GUYOT, Terralia**

Souligne que des filtres à paille ont été installés autour des fossés.

**M. AVIGNON, DREAL**

Rappelle que les valeurs maximales de MES sont fixées à 35 milligrammes par litre. Les pics n'ont atteint que 47 milligrammes par litre.

**M. CINGAL, SEPANSO**

Explique que le Buros est vulnérable.

**M. METTEY, Terralia**

Confirme qu'il convient de rester vigilant concernant les relargages dans le ruisseau.

**Mme GUYOT, Terralia**

Indique que, depuis la mise en route de la station de traitement des lixiviats, aucun rejet en STEP n'a été constaté.

En matière de suivi des eaux souterraines, quatre piézomètres sont venus s'ajouter aux trois existants en 2015. Ils n'ont pas permis de détecter une évolution significative de la qualité des eaux.

S'agissant de la valorisation du biogaz, une chaudière de 600 Kw traite 100 m<sup>3</sup> par heure. L'unité de traitement des lixiviats fonctionne avec la chaleur qu'elle produit.

Les émissions atmosphériques sont restées en dessous des seuils de l'arrêté préfectoral, y compris pour le SO<sub>2</sub>, dont le flux est resté très inférieur au seuil de 25 kg/heure.

A l'occasion de l'inspection de la DREAL du 21 avril, les deux écarts constatés portaient sur les MES du bassin BEP2 et sur un dépassement de la concentration maximale en ammonium dans le bassin BEP 1, probablement dû à la présence de grenouilles.

---

## **Résultats de l'autosurveillance**

---

**Mme GUYOT, Terralia**

Affirme que la campagne de suivi RSDE permet de quantifier les substances dangereuses des terres polluées. Aucun polluant n'a été qualifié d'incorrect ou de rédhibitoire

---

## **Accidents et incidents survenus en 2016 et 2017**

---

**Mme GUYOT, Terralia**

Indique qu'un riverain signale systématiquement les odeurs désagréables. En 2017, il en a

détecté moins qu'en 2016. Les déchets sont en effet plus hétérogènes et la gestion du biogaz a été optimisée.

**Mme FEUILLET GALABERT, Maire du Houga**

Confirme qu'il lui a mentionné que la situation s'était largement améliorée.

**M. DESBLANCS, Maire de Cazères-sur-l'Adour**

Habite à l'est du site, et elle ne sent que rarement des odeurs.

**M. METTEY, Terralia**

Explique que le brouillard accentue le problème. L'Entreprise s'efforce de limiter les odeurs, notamment en valorisant le biogaz.

**M. CINGAL, SEPANSO**

Demande si un nez artificiel a été installé sur un de ses sites.

**M. METTEY, Terralia**

Affirme qu'il est moins sensible que le nez humain. A l'ouverture du site, une étude avait été réalisée, et un travail de réduction des odeurs a été effectué en conséquence. La moitié provient des bacs de lixiviats, dont la surface a été réduite. En outre, de bons résultats ont été enregistrés en couvrant les casiers de bois broyé. Ce dispositif sera déployé plus largement. De plus, des thermographies permettent de détecter les sorties de gaz et de les traiter en conséquence.

**M. CINGAL, SEPANSO**

Apprécie que l'Entreprise recherche des solutions renforçant l'acceptabilité de ses installations.

---

### ***Evolutions éventuelles du site***

---

**Mme GUYOT, Terralia**

Indique que des réflexions sur la pertinence de l'ajout d'un nouvel équipement de valorisation du biogaz et de traitement des lixiviats sont en cours. Pour l'heure, le gaz est valorisé en chaudière à 85 %.

**M. METTEY, Terralia**

Ajoute qu'à compter de 2018, les lixiviats du SICTOM du Marsan seront traités sur site. Un bassin spécifique sera aménagé à cet effet.

**Mme GUYOT, Terralia**

Annonce que les travaux de couverture du casier 3 et de réalisation du casier 5 sont en cours. L'aménagement d'un casier plâtre est également à l'étude.

**M. METTEY, Terralia**

Affirme que le traitement des pneumatiques ne sera pas assuré à Terralia. Une plate-forme consacrée au broyage du bois pourrait être installée.

**M. AVIGNON, DREAL**

S'étonne que la filière plâtre ne soit pas exploitée.

**M. METTEY, Terralia**

Souligne que ce produit émet du H<sub>2</sub>S, et donc des odeurs. En outre, aucun éco-organisme n'en est chargé. Des installations de tri de déchets de chantier commencent à le prendre en charge, mais le marché ne sera pas mûr avant quatre ou cinq ans.

**Mme CASTAGNEDE-IRAOLA, DREAL**

Explique que la DREAL s'est attachée à vérifier que le plâtre était correctement orienté, sans attendre l'élaboration du plan régional. Au sens de l'Administration, le besoin de création d'une filière est donc avéré.

**M. CINGAL, SEPANSO**

Signale que les recherches sur les process de valorisation sont en général engagées lorsque la gestion en stockage devient limitée.

**M. METTEY, Terralia**

Indique que le plâtre dans les gravats est classé en ISDI, avec des impacts majeurs sur le milieu naturel. Il demandera par conséquent l'ouverture d'un casier dédié.

**Mme CASTAGNEDE-IRAOLA, DREAL**

A mené une campagne visant à éviter que les ISDI n'accueillent du plâtre. Pour l'heure, l'entreprise la plus proche en mesure de recycler ce déchet est située à Saint-Loubès.

**M. METTEY, Terralia**

Espère avoir ouvert un casier plâtre en 2018.

**M. CINGAL, SEPANSO**

Souligne que le CODERST doit pouvoir se pencher sur le sujet par anticipation.

**M. AVIGNON, DREAL**

Considère que la configuration géologique de Terralia est plus adaptée au plâtre que celle de l'ancien site qui assurait son traitement dans les Landes.

**M. METTEY, Terralia**

Evoque la plate-forme bois, en charge du broyage et du stockage.

**M. CINGAL, SEPANSO**

Signale que les contraintes s'appliquant aux panneaux de bois ont vocation à s'accroître.

**M. METTEY, Terralia**

Explique que le bois B servirait au captage des odeurs en couche finale. En l'absence d'une filière Combustibles Solides de Récupération organisée et solide, il est difficile de trouver des consommateurs pour l'énergie produite par les centrales, même si les réseaux de chaleur peuvent s'étendre jusqu'à 10 kilomètres. De plus, la combustion du plastique pose problème et le recyclage induit des coûts, d'autant que la chaîne de réutilisation est limitée.

Un dossier sera prochainement présenté à la DREAL concernant le traitement du bois.

**M. CINGAL, SEPANSO**

Rappelle qu'un contentieux est en cours avec un industriel construisant une plate-forme à Rions-des-Landes. La problématique majeure est liée au bruit.

**M. METTEY, Terralia**

Souligne que ses installations sont implantées au milieu de 40 hectares de terrain, surface elle-même entourée de 100 hectares de bois et d'exploitations agricoles. Le premier riverain habite à 750 mètres.

**Mme MARAILHAC, riveraine**

S'inquiète des nuisances liées à ce projet.

**M. METTEY, Terralia**

Affirme que les projets menés sur des installations classées font l'objet d'études d'impact.

**Mme CASTAGNEDE-IRAOLA, DREAL**

Précise que les autorisations de nouvelles activités susceptibles d'aboutir à des nuisances sonores sont soumises à la réalisation d'une mesure sonore sous six mois.

**M. CINGAL, SEPANSO**

Distingue ce qui peut être admis administrativement de ce qui est perçu. La SEPANSO s'efforce dans ce cadre de limiter le recours aux tribunaux pour trouble de jouissance.

**M. PLANAS, Préfecture des Landes**



Confirme que l'anticipation doit être de mise.

**M. METTEY, Terralia**

Indique que l'étude sur le casier plâtre aboutira durant l'hiver et sera présentée au printemps. Le dossier concernant le bois sera déposé simultanément. Le site doit en effet s'adapter à son marché.

En 2017, un incendie a ravagé l'installation Canopia, dans les Pyrénées-Atlantiques. Les déchets brûlés qui ont été arrosés ont été transportés sur le site Terralia. Durant la reconstruction, les sites voisins ont assuré le dépannage et ils ont été saturés. Depuis le redémarrage de Canopia, Terralia fonctionne de nouveau normalement.

**M. SAUBOUAS, Association Communale de Chasse**

A signalé la présence de milans et de cigognes en nombre. Or, ces oiseaux ne sont présents que parce qu'ils trouvent de la nourriture. Il aurait été préférable d'en avertir la Fédération de la Chasse.

**M. METTEY, Terralia**

A avisé le Maire de la commune, la Communauté de communes et la DREAL.

**M. SAUBOUAS, Association Communale de Chasse**

Souligne que les milans attaquent les canards. En outre, la faune existante est impactée.

**M. METTEY, Terralia**

Rappelle que ces oiseaux sont partis en août.

**Mme GUYOT, Terralia**

Signale que l'année 2017 s'est révélée très propice au développement des rongeurs. Cette tendance explique également la venue des milans et des cigognes.

**M. METTEY, Terralia**

Indique que des hérons garde-bœufs étaient présents durant les deux premières années d'exploitation.

**M. CINGAL, SEPANSO**

Précise que les observateurs ont tous constaté qu'en 2017, la migration intervenait plus tôt qu'à l'habitude.

Il s'interroge concernant les visites publiques du site Terralia.

**M. METTEY, Terralia**

S'affirme prêt à en recevoir.

**M. CINGAL, SEPANSO**

Demande la mise en ligne du rapport.

**Mme GUYOT, Terralia**

Convient de l'envoyer par mail à la SEPANSO.

---

***Bilan des actions de la DREAL***

---

**M. AVIGNON, DREAL**

Rappelle qu'une inspection approfondie a eu lieu le 21 avril 2017. Aucun acte administratif n'a été établi depuis la dernière réunion de CSS.

---

***Questions diverses***

---

**M. SAUBOUAS, Association Communale de Chasse**

Souhaite que les broyages de végétaux interviennent plus tard dans l'année. En effet, ils impactent la période de la chasse.

**M. METTEY, Terralia**

Accepte de retarder cette opération.

---

***15 heures 55 – Clôture de la réunion***

---